



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE GROSLEY

HOTEL DE VILLE DE GROSLEY

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE SARCELLES

CANTON DE DEUIL-LA-BARRE

N° 25-12-63

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 3 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - M. Ludovic LEFFET - M. Michaël CAVALIERI - M. Sylvain HARLE - M. Denis JOLY - Mme Monique CATELIN-PENAUD - M. Philippe HERCYK - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. Jean SZEWCZYK

Absents :

Mme Marie Isabelle VENTURA - M. Lucien KLIPFEL - Mme Annie MUGNIER - M. Abilio ALVES - Mme Amalia CAPITAINE - M. Alexandre MORENO - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Laura COUDRIER - Mme Régine BULTEL - Mme Déborah RUYAULT

Pouvoirs :

Mme Marie Isabelle VENTURA pouvoir à M. CITO
M. Abilio ALVES pouvoir à M. Marc CLOUET
Mme Annie MUGNIER pouvoir à Mme Jennifer NUNES
M. Lucien KLIPFEL pouvoir à Mme Ghislaine CHAUVEAU
Mme Bouchra DERKAOUI pouvoir à M. Paul MOUSSARD
Mme Régine BULTEL pouvoir à M. François JEFFROY

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	19
Nombre de Conseillers Votants	25
Date de convocation	26/11/2025
Date d'affichage	26/11/2025

Objet : Tarifs des concessions au cimetière communal - année 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 23-11-61 du 02 décembre 2024 fixant les tarifs des concessions au cimetière communal pour l'année 2025,

VU le règlement du cimetière communal approuvé par délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2010,

VU l'avis favorable de la commission des finances du lundi 24 novembre 2025,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Accusé de réception en préfecture
095-269500641-20251203-2025-63-DE
Date de télétransmission : 05/12/2025
Date de réception préfecture : 05/12/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, **DECIDE**

Article 1 : DE REACTUALISER les tarifs du cimetière communal, pour l'année 2026, comme suit :

- **15 ans** **183,00 €** au lieu de 179,50 € en 2025
- **30 ans** **440,00 €** au lieu de 431,45 € en 2025
- **50 ans** **1057,00 €** au lieu de 1036,30 € en 2025
- **Carré enfant moins de 7 ans (durée 15ans) Gratuit**

Pour les concessions au columbarium

- **15 ans** **183,00 €** au lieu de 179,50 € en 2025
- **30 ans** **440,00 €** au lieu de 431,45 € en 2025
- **50 ans** **1057,00 €** au lieu de 1036,30 € en 2025

La taxe du caveau provisoire s'élève à **9.60 €** par mois engagé.

Article 2 : La recette sera inscrite au budget communal

Article 3 : Monsieur Le Maire est chargé de l'application de ce nouveau barème à compter du 1^{er} janvier 2026.

Publiée - Notifiée le 05/12/2025
Certifiée exécutoire par le Maire
le 05/12/2025

Patrick CANCOUËT



Le Secrétaire de séance
M. Jean SZEWCZYK



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.